

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2282

20 novembre 2009

### SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A. ....	109509	Kaiserkarree S.à r.l. ....	109518
AA&C Associates S.A. ....	109518	Knollwood S.à r.l. ....	109519
AIMS Luxembourg S.à r.l. ....	109534	LEA ....	109519
Alkmene S.à r.l. ....	109533	Lea Luxembourg S.A. ....	109518
Altor Valot Holding S.à r.l. ....	109492	Luxoil PJS GmbH & Co KG ....	109534
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l. ..	109517	MPM Consultants S.A. ....	109492
Beijer Ref Luxembourg Holdings ....	109533	MPM Consultants S.A. ....	109492
Betina Investment Holding S.A. ....	109521	New Economy Technology GmbH ....	109491
Betina Investment S.A., SPF ....	109521	Newportland S.A. ....	109528
Canaco S.A. ....	109490	Nitra Holdings S.à r.l. ....	109521
Celan Holding S.A. ....	109491	Nitra Holdings S.à r.l. ....	109521
Clarins Groupe S.à r.l. ....	109533	NOEMI Concept S.A. ....	109522
Cometal Trade Services S.A. ....	109490	NOEMI Concept S.A. ....	109522
Consilium S.A. ....	109534	Onoclea Corporation S.à r.l. ....	109517
Cosmopolitan Assets S.A. ....	109519	Pärdspensioun S. à r.l. ....	109536
Cosmopolitan Assets S.A. ....	109518	PB Holdings Luxembourg ....	109533
Daniel Reinert Consulting S.à r.l. ....	109536	Peinture MECK-PALA S.à r.l. ....	109534
D.C.S. s.à r.l. ....	109491	Pétrusse ECP V S.à r.l. ....	109519
Decker Participations ....	109520	Portofino Investments S.A. ....	109519
Del Monte S.à r.l. ....	109521	Repco 1 S.A. ....	109510
Dome Finance S.à r.l. ....	109522	SAG Industries S.A. ....	109520
D.P.B. Finance S.A. ....	109527	Sara ....	109520
Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s. ....	109536	Société Luxembourgeoise de Transports S.A. ....	109520
Euro Dynamics S.à r.l. ....	109491	Sofiga S.A.H. ....	109526
FLOBONA Co Limited ....	109508	Speedrenting S.à r.l. ....	109534
G&N Invest SA ....	109490	Stefin International S.A. ....	109509
G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l. ....	109521	Sweet S.à r.l. ....	109528
Hirha S.A. ....	109528	Telecom Italia Capital ....	109510
Holding Financière M.K. S.A. ....	109532	Telecom Italia Finance ....	109509
IN4MATIX S.A. ....	109490	TI Expansion S.A. ....	109520
INVISTA France Investments S.à r.l. ....	109511	Worldwide International Trade ....	109536
		Zouga (2) S.A. ....	109535

**G&N Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 95.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2009.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009140156/14.

(090169461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**Canaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 96.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2009.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signatures

Référence de publication: 2009140153/14.

(090169470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**Cometal Trade Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 58.631.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140107/13.

(090169573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**IN4MATIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 85.175.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140105/13.

(090169566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**Euro Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.774.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140106/13.

(090169571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**New Economy Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 77.781.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140103/13.

(090169561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**D.C.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4953 Hautcharage, 9, Cité Bommelscheuer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.579.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140102/13.

(090169558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**Celan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 74.244.

*Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 2 avril 2009*

*3<sup>ème</sup> résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour CELAN HOLDING S.A.*  
Christophe Blondeau / Romain Thillens  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009140280/15.

(090169244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**MPM Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.542.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140100/13.

(090169546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**MPM Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.542.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009140101/13.

(090169551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 128.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 148.514.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of October.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Altor Valot Holding Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 103997, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands (the "Shareholder"), hereby represented by Mrs Natascha Grall, administrator, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 9<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Altor Valot Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B148.514 and incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, of September 18<sup>th</sup>, 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Swedish Krona by applying the exchange rate of EUR 1.- = SEK 10,288.

2 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into one hundred and twenty-eight thousand six hundred Swedish Krona (SEK 128,600) and the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to one Swedish Krona (SEK 1.-).

3 To re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into one hundred and twenty-eight thousand six hundred (128,600) shares as a consequence of the decisions taken under item 2) of this agenda.

4 To create ten (10) classes of shares, namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), the class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), the class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), the class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), the class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), the class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), the class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), the class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and the class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares").

5 To convert the one hundred and twenty-eight thousand six hundred (128,600) existing shares into twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class A Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class B Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class C Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class D Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class E Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class F Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class H Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class I Ordinary Shares and twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class J Ordinary Shares.

6 To change the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of 1 October 2009.

7 To amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares.

8 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Swedish Krona by applying the exchange rate of EUR 1.- = SEK 10.288.

*Second resolution*

The Shareholder consequently resolves to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into one hundred and twenty-eight thousand six hundred Swedish Krona (SEK 128,600) and the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to one Swedish Krona (SEK 1.-).

*Third resolution*

The Shareholder resolved to re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into one hundred and twenty-eight thousand six hundred (128,600) shares as a consequence of the foregoing resolution.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares, namely the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares and the Class J Ordinary Shares in addition to the existing shares.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to convert the one hundred and twenty-eight thousand six hundred (128,600) existing shares into twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class A Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class B Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class C Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class D Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class E Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class F Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class H Ordinary Shares, twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class I Ordinary Shares and twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class J Ordinary Shares.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to change the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of 1 October 2009.

*Seventh resolution*

In view of the above, the Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares, which shall read as follows:

## "Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Altor Valot Holding S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Munsbach by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and twenty-eight thousand six hundred Swedish Krona (SEK 128,600) represented by twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class E Ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") and twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be provided for by the Articles of Incorporation and by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share of whatever class is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital, Repurchase of own Shares.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own Shares. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by the Law and by these Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

The Company may consequently acquire all (but, for the avoidance of doubt, not part) of the Shares of a given Class of Ordinary Shares, (i) whenever the Board of Managers considers this to be appropriate, and (ii) in view of their immediate cancellation.

The price at which the relevant Class of Ordinary Share shall be purchased is calculated by reference to the Distribution Amounts attaching to the relevant Class of Ordinary Shares to be repurchased by application of the waterfall provisions set out in article 28 of these Articles of Incorporation, and shall, in addition to the Distribution Amounts, include the aggregate nominal value of the relevant repurchased and cancelled Class of Ordinary Shares.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholders, the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without causes, by a resolution of the shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of May at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholders as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the annual net profits shall be determined, and distributions on Shares shall be made as a consequence, in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium in compliance with this article 28.

Distributions on Shares may be made out of (i) current net profits (as shown in interim accounts as of the date of distribution or repurchase and cancellation of an entire Class of Ordinary Shares in compliance with article 7 of these Articles of Incorporation), (ii) profits carried forward with respect to the respective Class of Ordinary Shares from relevant previous financial years, (iii) share premium attached to the Shares of the Class of Ordinary Shares, (iv) free reserves and (v) all other distributable sums (the "Distribution Amounts"). In any relevant financial year in which or in relation to which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the Distribution Amounts, the amount allocated to this effect shall be distributed as described below.

Each Class of Ordinary Share shall be entitled to receive such portion of the Distribution Amounts of a given financial year as set out below:

- with respect to the financial year 2009 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2009, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2010 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2010, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2011 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts

relating to the financial year 2011, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2012 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2012, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2013 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2013, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2014 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2014, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2015 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class G Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2015, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2016 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class H Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2016, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2017 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2017, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold; and

- with respect to the financial year 2018 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class J Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2018, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares they hold.

If a Class of Ordinary Shares entitling to dividend distributions of more than one (1) percent of their nominal value in a given year has not been repurchased and cancelled within the relevant financial year referred to above, or if there are no Distribution Amounts available for advance payments of dividends during that given financial year, that Class of Ordinary Shares shall, for purposes of this article 28, be referred to as a "Non-Repurchased Class of Ordinary Shares".

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment in compliance with the waterfall provisions set out in this article 28.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the liquidation proceeds (the "Liquidation Proceeds") shall be distributed to the shareholders so as to achieve for the Shares the same economic return with the same rank as provided for in article 28 of these Articles of Incorporation.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Altor Valot Holding Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission des Services Financier de Jersey sous le numéro 103997, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes (l' "Associé"), représentée aux fins des présentes par Mme Natascha Grall, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 octobre 2009.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Altor Valot Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500), dont le siège social est au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.514 et constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2009 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Modification de la devise du capital souscrit de la Société d'euro en couronne suédoise par application du taux de change de EUR 1,- = SEK 10.288.

2 Conversion du capital souscrit existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) en cent vingt-huit mille six cents couronnes suédoises (SEK 128.600) et de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1.-) à une couronne suédoise (SEK 1,-).

3 Requalification des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes en cent vingt-huit mille six cents (128.600) parts sociales suite à la décision prise au point 2 de cet agenda.

4 Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées les parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), les parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), les parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C"), les parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D"), les parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E"), les parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F"), les parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G"), les parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H"), les parts sociales ordinaires

de catégorie I (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I") et les parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J").

5 Conversion des cent vingt-huit mille six cents (128.600) parts sociales existantes en douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

6 Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

7 Modification et refonte des statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) de déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

8 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de changer la devise du capital souscrit d'euro en couronne suédoise par application du taux de change de EUR 1,- = SEK 10.288.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide en conséquence de convertir le capital souscrit existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en cent vingt-huit mille six cents couronnes suédoises (SEK 128.600) et la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à une couronne suédoise (SEK 1,-).

*Troisième résolution*

L'Associé décide de requalifier les douze mille cinq cents parts sociales existantes en cent vingt-huit mille six cents couronnes suédoises (SEK 128.600) parts sociales conformément à la précédente résolution.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de créer dix (10) classes de parts sociales, dénommées Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de convertir les cent vingt-huit mille six cents (128,600) parts sociales existantes en douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

*Sixième résolution*

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Septième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide de modifier et de refondre les statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) de déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales, qui seront rédigés comme suit:

**"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Altor Valot Holding S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Munsbach par une décision du (des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg soit à l'étranger par décision du (des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par lesdites Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tous autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-huit mille six cents couronnes suédoises (SEK 128,600) représenté par douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et douze mille huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J (dénommées ensemble les "Catégories de Parts Sociales Ordinaires" ou les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital, Rachat de propres Parts Sociales.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales. L'acquisition sera faite en conformité avec les conditions et dans les limites établies par la Loi et les Statuts et en considération de tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

La Société pourra en conséquence acquérir la totalité (mais, afin d'éviter le moindre doute, pas une partie) des Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnée (i) lorsque le Conseil de Gérance le juge approprié, et ce (ii) en vue de leur annulation immédiate.

Le prix auquel la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée sera rachetée est calculée par référence aux Sommes Distribuables attachées à la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée, à racheter en application des dispositions contenues à l'article 28 des Statuts, et incluront, en sus des Sommes Distribuables, la valeur nominale globale de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée rachetée et annulée.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérant(s)").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions du (des) Gérant(s) doivent être consignées par écrit: Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, le(s) Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'il(s) aura (auront) exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser l'(es) autre(s) Gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée; de la manière décrite ci-dessus à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsqu'il prend des engagements pour le compte de la Société dans l'exercice de ses fonctions.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il aura à payer et tous frais raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentés de par ses fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où sa responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes sus-nommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa

situation financière, en particulier ses documents comptables, pourront et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant, par dispositions des Lois, peut seulement être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Réunions des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'associé unique exerce les pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour n'est généralement pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) Gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, dès que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du (des) Gérant(s), subsidiairement, du (des) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, faute d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Afin d'éviter le moindre doute, les bénéfices annuels nets seront déterminés, et les distributions sur les Parts Sociales seront faites en conséquence, en considération de tout paiement d'intérêt ou autres paiements à réaliser sur les instruments de dette appropriés émis par la Société de temps en temps.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés déterminera la façon dont le solde des bénéfices annuels nets sera affecté par versement de la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant au prochain exercice social ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission en conformité avec le présent article 28.

Les Distributions sur Parts Sociales peuvent être faites à partir (i) des bénéfices nets actuels (tels qu'ils figurent dans des comptes intérimaires à la date de la distribution ou du rachat et de l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires entière conformément à l'article 7 des Statuts), (ii) des bénéfices reportés en rapport avec les Catégories de Parts Sociales Ordinaires des exercices sociaux précédents appropriés, (iii) des primes d'émissions attachées aux Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires, (iv) les réserves libres et (v) toutes autres sommes distribuables (les "Sommes Distribuables"). Pour chaque exercice social pour lequel ou en rapport avec lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des Sommes Distribuables, le montant affecté à cet effet sera distribué comme prescrit ci-dessous.

Chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnera droit à une telle part des Sommes Distribuables d'un exercice social donné comme indiqué ci-dessous:

- Pour l'exercice social 2009 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2009, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2010 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2010, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2011 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social

2011, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2012 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2012, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2013 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2013, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2014 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2014, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2015 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2015, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2016 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2016, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2017 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2017, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; et

- Pour l'exercice social 2018 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (telles que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2018, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale de la /des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) qu'ils détiennent.

Si une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnant droit à des distributions de dividende de plus d'un (1) pourcent de leur valeur nominale durant un exercice social donné n'a pas été entièrement rachetée et annulée durant l'exercice social approprié mentionné ci-dessous, ou s'il n'y a pas de Sommes Distribuables disponibles pour des paiements anticipés

de dividendes durant cet exercice social donné, cette Catégorie de Parts Sociales Ordinaires sera, pour les besoins du présent article 28, désignée comme une "Catégorie de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée".

Sous réserve des conditions fixées par les Lois, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes en conformité avec les dispositions contenues dans le présent article 28.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par les associés, votant avec les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts, sauf disposition légale contraire.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation (le "Boni de Liquidation") sera distribué aux associés de manière à atteindre pour les Parts Sociales le même résultat économique avec le même rang tel que prévu à l'article 28 des Statuts.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Grall et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42798. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009141259/898.

(090170550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

### FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 99.886.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de résolution du gérant unique tenue le 23 octobre 2009 que:

Le siège social de la société a été transféré du 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 10-12, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140369/13.

(090170056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.733.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2009*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de 3i Cares Holdings S.A. (la "Société") que le siège social de la Société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait  
3i Cares Holdings S.A.  
Antoine Clauzel  
Administrateur

Référence de publication: 2009140371/15.

(090170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Stefin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 51.959.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 19 octobre 2009.*

Résolution:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Monsieur Kurt Pescia, économiste, résidant à Dino Di Sonvico (Suisse), administrateur A,
- Monsieur Valerio Marinelli, dirigeant, résidant à Brescia (Italie), administrateur A,
- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec nouvelle adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur B,
- Mlle Virginie Derains, employée privée, résidant à Luxembourg, administrateur B.

Leur mandat viendra à échéance en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009140550/20.

(090169810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Telecom Italia Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 76.448.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a été tenue le 4 novembre 2009*

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de Telecom Italia Finance (la «Société») qui a été tenue à Luxembourg en date du 4 novembre 2009 que le Conseil a:

- a) pris acte des démissions de Mr Francesco Tanzi en tant que Administrateur et Président;
- b) nommé Mr Marco Patuano, né à Alessandria (Italia) le 6 juin 1964 et domicilié à Milano, piazza degli Affari 2, en tant que Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Mr Patuano restant en charge jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2010.

c) conféré à Mr Patuano les pouvoirs qui suivent:

Le Président Mr Marco Patuano agissant seul peut engager la Société pour les opérations suivantes:

- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant de la société à concurrence de € 100.000 ou sa contre-valeur par opération;
- endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
- constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze (12) mois;
- accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;
- signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.

- représenter la Société vis-à-vis toutes les Administrations publiques en Luxembourg et ailleurs y comprises les autorités fiscales et douanières et constituer des mandataires; signer les déclarations fiscales et en matière de Sécurité Sociale;

- représenter la société en justice et pour les arbitrâtes, en Luxembourg et ailleurs, négocier accords et constituer des mandataires

- embaucher, suspendre, licencier le personnel de tout niveau et prendre toute autre décision à caractère disciplinaire; fixer les salaires et les activités du personnel; accomplir toutes les formalités inhérentes à la gestion du personnel auprès des institutions compétentes en matière de Sécurité Sociale, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; représenter la Société auprès des organisations syndicales et auprès de toute autre organisation de nature industrielle et économique.

Référence de publication: 2009140548/32.

(090170105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Repc 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 20 mai 2009  
approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement actuellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, administrateur A;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept-Arpents, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Référence de publication: 2009140522/22.

(090170382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Telecom Italia Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de Telecom Italia Capital (la «Société») qui a été tenue à Luxembourg en date du 4 novembre 2009 que le Conseil a:

a) pris acte des démissions de Mr Francesco Tanzi en tant que Administrateur et Président;

b) nommé Mr Marco Patuano, né à Alessandria (Italia) le 6 juin 1964 et domicilié à Milano, piazza degli Affari 2, en tant que Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Mr Patuano restant en charge jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2010.

c) conféré à Mr Patuano les pouvoirs qui suivent:

Le Président Mr Marco Patuano agissant seul peut engager la Société pour les opérations suivantes:

- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant de la société à concurrence de € 100.000 ou sa contre-valeur par opération;

- endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;

- constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze (12) mois;

- accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;

- signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.

- représenter la Société vis-à-vis toutes les Administrations publiques en Luxembourg et ailleurs y comprises les autorités fiscales et douanières et constituer des mandataires; signer les déclarations fiscales et en matière de Sécurité Sociale;

- représenter la société en justice et pour les arbitrâtes, en Luxembourg et ailleurs, négocier accords et constituer des mandataires

- embaucher, suspendre, licencier le personnel de tout niveau et prendre toute autre décision à caractère disciplinaire; fixer les salaires et les activités du personnel; accomplir toutes les formalités inhérentes à la gestion du personnel auprès des institutions compétentes en matière de Sécurité Sociale, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; représenter la Société auprès des organisations syndicales et auprès de toute autre organisation de nature industrielle et économique.

Référence de publication: 2009140547/32.

(090170104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**INVISTA France Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.975.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Arteva Holdings GmbH, a limited liability company established and organized under the laws of Germany, with registered office at Philipp-Reis-Strasse 2, D-65795 Hattersheim, Germany and registered with the Handelsregisterbuch of Frankfurt am Main under number 45744, here represented by Mrs. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on October 14, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "INVISTA France Investments S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any share premium paid on shares issued from the date of establishment of the Company shall remain attached to the shares on which such share premium has been paid.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

The Company may indemnify and advance expenses to any manager, officer, or employee of the Company who was or is a part, or threatened to be made a party, to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative, by reason of the fact that such person is or was a manager, officer, or employee of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager, officer, or employee of any other entity, to the fullest extent permitted by applicable law.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights in proportion to his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The founding shareholder, Arteva Holdings GmbH, prenamed, subscribes the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, together with a total share premium in the amount of one hundred twenty million three hundred thirty-four thousand and ninety-six Euro (€ 120,334,096.-), and fully pays them up in the total amount of one hundred twenty million three hundred forty-six thousand five hundred ninety-six Euro (€ 120,346,596.-) by contribution in kind consisting of fifty million three hundred eleven thousand two hundred seventy-seven (50,311,277) shares with a per share nominal value of one Euro (€ 1.-) representing together the entire share capital of KoSa France Holding Sàrl, a French société à responsabilité limitée, with registered office at 36, rue Brustlein, F-68200, France, registered with the R.C.S. of Mulhouse (France) under number 452 908 759.

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated October 7, 2009 of Arteva Holdings GmbH, prenamed, certified true and correct by the management of Arteva Holdings GmbH, prenamed;
- a contribution declaration of Arteva Holdings GmbH, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed shares.

#### *Effective implementation of the contribution*

Arteva Holdings GmbH, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Ms Nancy Kowalski, Manager, born on December 6<sup>th</sup>, 1966, in Eureka, Kansas, United States of America, with professional address at 4123 E. 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, USA 67220;
- Mr Marcel Stephany, Chartered Accountant, born on September 4<sup>th</sup>, 1951 in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Raymond Keereweer, European Tax Manager, born on February 2<sup>nd</sup>, 1970 in Rotterdam, The Netherlands, with professional address at route François Peyrot 12; CH-1218 Grand-Saconnex, Geneva, Switzerland.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the single signature of any one manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Arteva Holdings GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au 2 Philipp-Reis-Strasse, D-65795 Hattersheim, Allemagne et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Francfort sur Main sous le numéro 45744,

ici représentée par Mademoiselle Gaelle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à rétablissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "INVISTA France Investments S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Toute prime d'émission libérée sur des parts sociales émise depuis la date de constitution de la Société restera liée aux parts sociales sur lesquelles cette prime d'émission a été payée.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération. Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

La Société peut indemniser ou avancer les frais de toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur, gérant, agent, ou employé d'une autre entité, dans les limites des lois applicables.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique, Arteva Holdings GmbH, prénommée, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent vingt millions trois cent trente-quatre mille et quatre-vingt-seize Euros (€ 120.334.096,-), et les libère intégralement pour un montant total de cent vingt millions trois cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros (€ 120.346.596,-), par apport en nature consistant en cinquante millions trois cent onze mille deux cent soixante-dix-sept (50.311.277) parts sociales d'une valeur nominal unitaire de un Euro (€ 1,-), représentant ensemble l'intégralité du capital social de KoSa France Holding Sari, une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à 36, rue Brustlein, inscrite auprès du R.C.S. de Mulhouse (France) sous le numéro 452 908 759,

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 7 octobre 2009 de Arteva Holdings GmbH, prénommée, certifié "sincère et véritable" par la gérance d'Arteva Holdings GmbH, prénommée;
- une déclaration d'apport d'Arteva Holdings GmbH, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des parts sociales apportées.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Arteva Holdings GmbH, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ sept mille Euro (€ 7.000,-).

#### *Décisions des associés*

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Mme Nancy Kowalski, gérante, né le 6 décembre 1966, à Eurêka, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, USA 67220;

- M. Marcel Stephany, Expert Comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch; L-7268 Bereldange, Grand-duché de Luxembourg;

- M. Raymond Keereweer, Directeur Fiscal Européen, né le 2 février 1970 à Rotterdam, Pays-bas, ayant son adresse professionnelle au 12, route François Peyrot; CH-1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140572/334.

(090170084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

#### **Onoclea Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.841.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009140696/12.

(090169775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

#### **AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.272.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009140701/12.

(090169772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**AA&C Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4831 Rodange, 233, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

Les notes annexes aux comptes annuels 2008 (complémentaires au bilan clôturé le 31.12.2008, déposé le 17/09//2009 n° L090145010.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009140710/13.

(090170434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Lea Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.160.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009140690/12.

(090169788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.677.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 novembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009140810/17.

(090170322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Cosmopolitan Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140804/10.

(090170303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Cosmopolitan Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140805/10.

(090170305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Les comptes annuels au 9 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140803/10.

(090170300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Pétrusse ECP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140802/10.

(090170295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Portofino Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.512.

Le bilan au 31.12.2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009140800/14.

(090170444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**LEA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.713.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
Cabinet d'Experts Comptables  
Signature

Référence de publication: 2009140811/14.

(090170405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**SAG Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.472.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABROAD FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2009140798/10.

(090169732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**TRASOLUX, Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009140799/10.

(090170381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Decker Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 26.007.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140807/10.

(090170311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**TI Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140829/10.

(090169910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Sara, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.517.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
Cabinet d'Experts Comptables  
Signature

Référence de publication: 2009140812/14.

(090170406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Nitra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 98.970.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140837/10.

(090170267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Nitra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 98.970.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140836/10.

(090170265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Del Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 129.284.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140835/10.

(090170264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 108.148.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140841/10.

(090170268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Betina Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Betina Investment Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.751.

---

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.10.2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009140832/14.

(090169993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**NOEMI Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.444.

---

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

*Signature*

Référence de publication: 2009140833/12.

(090170238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**NOEMI Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.444.

---

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

*Signature*

Référence de publication: 2009140831/12.

(090170236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Dome Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.301.992,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

---

In the year two thousand and nine, on the fifth day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dome Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.842,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Dome Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.843 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2007, number 801.

III. The Company's articles (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary prenamed, of 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 789, dated 10 April 2009.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

109523

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,286,992.-) so as to bring the share capital from its current amount of fifteen thousand British Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,301,992.-) represented by one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two (1,301,992) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each;

2. To issue, with payment of a total share premium of one hundred twenty-seven million four hundred twelve thousand two hundred twenty-nine British Pounds Sterling (GBP 127,412,229.-), one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription of one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) by Dome Capital S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.842 ("Dome Capital"), with payment of a share premium in a total amount of one hundred twenty-seven million four hundred twelve thousand two hundred twenty-nine British Pounds Sterling (GBP 127,412,229.-), by a contribution in kind consisting of a contribution of a receivable of a total amount of one hundred twenty-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred twenty-one British Pounds Sterling (GBP 128,699,221.-) (the "Receivable"), and to allocate such new shares to Dome Capital;

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,286,992.-) so as to bring the share capital from its current amount of fifteen thousand British Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,301,992.-) represented by one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two (1,301,992) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of one hundred twenty-seven million four hundred twelve thousand two hundred twenty-nine British Pounds Sterling (GBP 127,412,229.-), one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

*Subscription / Payment*

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Dome Capital, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Dome Capital, prenamed, to one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-), with payment of a share premium in a total amount of one hundred twenty-seven million four hundred twelve thousand two hundred twenty-nine British Pounds Sterling (GBP 127,412,229.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of one hundred twenty-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred twenty-one British Pounds Sterling (GBP 128,699,221.-).

Dome Capital, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Dome Capital of the Contribution has been given.

The Company, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 5 October 2009, signed by Mr Brad Altberger, in his capacity as class A director of the Company and by Mr Russell Perchard, in his capacity as class B director of the Company, on the basis of

a pro forma balance sheet of Dome Capital as at the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) by Dome Capital with payment of a share premium in a total amount of one hundred twenty-seven million four hundred twelve thousand two hundred twenty-nine British Pounds Sterling (GBP 127,412,229.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of the Contribution to the Company, and to allocate these one million two hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two (1,286,992) new shares to Dome Capital.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6.1, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 6. Share capital - Shares.**

**6.1 - Subscribed and paid up capital**

The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,301,992.-) represented by one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two (1,301,992) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand six hundred euro (€ 6,600.-).

*Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dome Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.842,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique ("Associé Unique") de Dome Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124 843, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2007, numéro 801 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 avril 2009, numéro 789.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 1.286.992,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterlings (GBP 1.301.992,-)

représenté par un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.301.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

2. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-sept millions quatre cent douze mille deux cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 127.412.229,-), de un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par Dome Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.842 ("Dome Capital"), agissant en sa qualité de souscripteur, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-sept millions quatre cent douze mille deux cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 127.412.229,-), par apport en nature d'une créance d'un montant total de (GBP 128.699.221,-) (la "Créance") et allocation de ces nouvelles parts Sociales à Dome Capital.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 1.286.992,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterlings (GBP 1.301.992,-) représenté par un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.301.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de cent vingt-sept millions quatre cent douze mille deux cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 127.412.229,-), un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite comparaît Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Dome Capital, prémentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Dome Capital à un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-sept millions quatre cent douze mille deux cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 127.412.229,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de la Créance (l'"Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de (GBP 128.699.221,-).

Dome Capital, représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété par Dome Capital de l'Apport a été donnée.

La Société, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée le 5 octobre 2009 par Monsieur Brad Altberger en sa qualité de gérant de catégorie A et Monsieur Russell Perchard en sa qualité de gérant de catégorie B, sur base d'un bilan intérimaire de Dome Capital en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par Dome Capital, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-sept millions quatre cent douze mille deux cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 127.412.229,-) et d'accepter de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale

par apport en nature consistant en la Contribution et d'attribuer ces un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.286.992) nouvelles parts sociales à Dome Capital.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### " Art. 6. Capital social - Parts sociales.

##### 6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterlings (GBP 1.301.992,-) représenté par un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.301.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

#### Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140489/219.

(090169921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

#### **Sofiga S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.172.

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Holding SOFIGA SAH, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.172,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 103 du 21 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire prénommée, en date du 04 août 1998, publié au Mémorial C numéro 777 du 26 octobre 1998.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT QUARANTE-CINQ MILLE (145.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points

figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de quatorze millions cinq cent mille francs français (FRF 14.500.000,-), représenté par cent quarante-cinq mille (145.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (€ 100,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.247.500,-) représenté par CENT QUARANTE-CINQ MILLE (145.000) actions d'une valeur nominale de QUINZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (15,50) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 28 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 646 du 17 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2009, Relation: EAC/2009/12531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140502/67.

(090170462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**D.P.B. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.709.

—  
*Rectificatif suite au dépôt des comptes annuels au 31/12/2008 effectué électroniquement  
en date du 3 novembre 2009 sous la référence L090168953.*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140713/12.

(090169769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Hirha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 71.414.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotions S.A.

Signature

Référence de publication: 2009140718/11.

(090169761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Sweet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 30, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.852.

---

*Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 29 octobre 2009*

1. La démission de Monsieur Michele Bruccoleri, demeurant à Esch-sur-Alzette, au poste de gérant technique est acceptée avec effet immédiat.

La démission de Monsieur David Di Pero, demeurant à Esch-sur-Alzette, au poste de gérant administratif est acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur David Di Pero, demeurant au 111, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, est nommé gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée et pourra dès lors engager la société par sa seule et unique signature.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009140549/15.

(090169882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

---

L'an deux mille neuf, le quinze octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1. Monsieur Rosario MIGLIACCIO, né le 5 juin 1972 à Naples (Italie), demeurant à 1-80135 Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2. Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon

3. Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

4. La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

représentée par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

5. les actionnaires de la société anonyme se réunissant en assemblée générale des actionnaires de la société Newportland S.A. ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 130.088.

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 13 juillet 2007,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 7 septembre 2007, numéro 1.911, page 91.694,

*Assemblée Générale des actionnaires*

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation de l'inexécution des formalités de transcription auprès du bureau des hypothèques italien de l'augmentation de capital reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 7 mai 2009,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 juin 2009, numéro 1.090, page 52.311,

2. Décision d'annuler l'augmentation de capital prise en date du 7 mai 2009 pour inexécution des formalités d'exécution de la dite décision

3. Décision de réduire le capital social de la dite société de la somme de six cent vingt-six mille cinq cents euros (626.500,-), pour le réduire de son montant actuel de six cent cinquante-huit mille euros (658.000,-), à son montant originnaire de 31.500,- EUR (TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS) moyennant annulation de la décision d'apport constitué par l'apport en nature d'un certain nombre d'immeubles d'une valeur totale de six cent vingt-six mille cinq cents euros (626.500,-), le tout par l'annulation et destruction de soixante-deux mille six cent cinquante (62.650) actions de valeur nominale EUR 10,00 (dix euros) chacune.

4. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner à nouveau la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,-), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) par action."

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Exposé préliminaire*

Suivant assemblée générale du 7 mai 2009, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, l'assemblée générale des actionnaires avait décidé l'augmentation du capital social de la société préqualifiée pour augmenter le capital social de la somme de six cent vingt-six mille cinq cents euros (626.500,-) pour porter le capital social de la société de 31.500,- euros (TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS) au montant final de six cent cinquante-huit mille euros (658.000,-)

le tout moyennant un apport constitué par l'apport en nature d'un certain nombre d'immeubles d'une valeur totale de six cent vingt six mille cinq cents euros (626.500,-)

le tout par la création et l'émission de soixante-deux mille six cent cinquante (62.650) actions de valeur nominale EUR 10,00 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital avait été décidé en admettant

Monsieur Rosario MIGLIACCIO, né à Naples (Italie), le 5 juin 1972, demeurant à I-80135 Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), préqualifié,

à la souscription et la libération de la dite augmentation de capital moyennant l'apport des biens immobiliers ci-après désignés:

a) Un appartement sis à Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), inscrite au N.C.E. U. de la commune de Naples, code F839, Province de Naples, comme suit:

"Sez. AW, Foglio n. 12 dalla particella n. 980, sub. 12, zona censuaria 7, categoria A/2, classe 2, vani 9.5, R.C.? 735,95, salita Pontecorvo n. 84, piano 3. "

b) 500/1.000èmes d'un terrain situé dans la commune de Giugliano in Campania, localité de Paglietto o Sanseverino (Italie), inscrit au N.C.E.U. de la commune de Giugliano in Campania, code E054, Province de Naples, comme suit:

"Foglio n. 85 dalla particella n. 761, qualità vigneto, di are 18.5, R.D. Euro 32,96 R.A. Euro 20,06 derivante da frazionamento della particella 718 del foglio 85 di are 66.79."

Les dits immeubles ayant été apportés en nature pour la valeur respective suivante:

l'immeuble sub a) à la somme de 351.000.- euros

les 50% des droits immobiliers sub b) à la somme de 472.500.- euros.

le tout après déduction d'une dette de 187.000.- EUR sur l'immeuble sub a) auprès de la banque Barclays PLC de Milan et d'une dette de 10.000.- EUR sur la part du terrain sub b) auprès de GEST LINE SPA de Naples,

soit un solde de 626.500.- euros.

L'apport en question avait par ailleurs fait l'objet d'un rapport établi en date du 5 mai 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l. avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

#### *Constatations*

Conformément aux stipulations des articles 1183 et 1184 du Code Civil, ainsi que conformément au droit général des obligations, le dit acte d'augmentation de capital était conclu sous la condition résolutoire de transcription des immeubles ayant fait l'objet de l'apport en nature au nom de la société NEWPORTLAND S.A. auprès du bureau des hypothèques compétent en Italie, et ce aux fins de réaliser définitivement l'augmentation de capital dont question.

Il doit toutefois être constaté par l'assemblée générale des actionnaires que les dites formalités n'ont point été accomplies par le propriétaire préqualifié antérieur des immeubles prédécrits, de façon que ces immeubles ne sont toujours actuellement pas transcrits au nom de la société préqualifiée.

Conformément aux stipulations de l'article 1184 du Code Civil, la condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les conventions synallagmatiques.

En l'espèce, les parties constatent que l'augmentation de capital dont question constitue une convention synallagmatique, et que faute par le propriétaire préqualifié d'avoir procédé aux formalités de transcription et par conséquent faute par lui d'avoir accompli son engagement découlant de l'acte dont question, les parties comparantes ainsi que l'assemblée générale des actionnaires décident d'un commun accord, et sur base de la condition résolutoire dont question, de procéder à l'annulation de l'augmentation de capital actée et décidée en date du 7 mai 2009.

A cet égard, toutes les parties comparantes - actionnaires et ancien propriétaire préqualifiés - constatent que:

1. Il résulte d'un extrait du registre de l'Administration des Hypothèques que les immeubles prédésignés n'ont fait - depuis l'acte du 7 mai 2009 - l'objet d'aucune transcription ni d'aucune inscription ni d'aucun autre acte, portant changement de la situation des dits immeubles par rapport à leur état au moment de la décision du 7 mai 2009.

2. Il résulte par ailleurs d'une déclaration de la part tant de l'ancien propriétaire que de l'actuel conseil d'administration que les immeubles dont question n'ont point fait l'objet d'une quelconque charge, obligation ou autre affectant l'un ou l'autre de ces immeubles, de façon qu'ils peuvent être restitués à l'ancien propriétaire dans l'état dans lequel ils ont fait l'objet de l'apport.

3. Les actionnaires de même que le Conseil d'Administration déclarent par ailleurs dans le cadre des présentes que les actions émises sur base de l'acte d'augmentation de capital n'ont pas fait l'objet d'une quelconque convention les affectant de charges ou d'obligations.

Ainsi, toutes les parties comparantes déclarent certifier - au jour et au moment du présent acte d'annulation- que:

a. toutes les actions nouvellement émises en vertu de l'acte d'augmentation de capital existent et se trouvent en propriété de la partie comparante sub 1.

b. aucun droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférés n'ont été accordés entretemps par les actionnaires à une quelconque personne

c. les actions sont libres de toute charge quelconque et librement transférables.

Dès lors, toutes les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, et constituées en assemblée générale extraordinaire ont décidé à l'unanimité des voix, et avec l'accord de la partie comparante sub 1, les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler, et ce avec effet au 7 mai 2009, l'augmentation de capital telle que décrite dans le procès-verbal de la dite assemblée générale et ce sur base des dispositions des articles 1183 et 1184 du Code Civil.

Dès lors, les parties comparantes au dit acte sont remises dans l'état dans lequel elles se trouvaient en date du 7 mai 2009, antérieurement à l'assemblée générale dont question.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'un commun accord de tous les actionnaires de réduire le capital social de la société de la somme de six cent vingt-six mille cinq cents euros (626.500,-), pour le réduire de son montant actuel de

Six cent cinquante-huit mille euros (658.000,-), à son montant originaire de 31.500,- EUR (TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de DIX Euros (10,-) chacune, le tout moyennant l'annulation et la destruction de soixante-deux mille six cent cinquante (62.650) actions de valeur nominale EUR 10,00 (dix euros) chacune.

L'assemblée générale constate à cet effet encore une fois l'accord exprès de tous les actionnaires à procéder à l'annulation des actions dont question, de même que l'accord de la partie comparante préqualifiée sub 1, de procéder de cette manière.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale dès lors décide - ce pour autant que de besoin - la restitution des immeubles prédécrits à son ancien propriétaire, à savoir à:

Monsieur Rosario MIGLIACCIO, né à Naples (Italie), le 5 juin 1972, demeurant à I-80135 Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), préqualifié,

les biens immobiliers ci-après désignés:

a) Un appartement sis à Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), inscrite au N.C.E. U. de la commune de Naples, code F839, Province de Naples, comme suit:

"Sez. AW, Foglio n. 12 dalla particella n. 980, sub. 12, zona censuaria 7, categoria A/2, classe 2, vani 9.5, R.C.? 735,95, salita Pontecorvo n. 84, piano 3."

b) 500/1.000èmes d'un terrain situé dans la commune de Giugliano in Campania, localité de Paglietto o Sanseverino (Italie), inscrit au N.C.E.U. de la commune de Giugliano in Campania, code E054, Province de Naples, comme suit:

"Foglio n. 85 dalla particella n. 761, qualità vigneto, di are 18.5, R.D. Euro 32,96 R.A. Euro 20,06 derivante da frazionamento della particella 718 del foglio 85 di are 66.79."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale - afin de refléter les décisions précédentes - décide à l'unanimité des voix de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,-), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) par action."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme 2.000,- euros (deux mille euros).

#### *Pouvoirs*

Pour l'accomplissement des formalités de publicité auprès du Registre de Commerce et des sociétés, respectivement pour toute autre formalité en relation avec le présent acte, les parties comparantes, agissant ès-qualité et représentée comme dit ci-avant, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à tous clercs et employés de l'Etude du notaire instrumentant à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs du présent acte, pour permettre la publication du présent acte ainsi que sa transcription auprès des autorités compétentes et notamment auprès du RCSL.

#### *Annexes*

Sont annexés aux présentes les documents suivants:

- Déclaration de la part de l'actionnaire unique ainsi que du Conseil d'Administration de la société
- Liste de présence
- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 août 2009
- Procuration délivrée par l'actionnaire unique
- Attestations délivrées par les autorités compétentes italiennes et relatives à la situation des immeubles dont question.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 20 octobre 2009. Relation: RED/2009/1114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 29 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009140494/186.

(090170136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Holding Financière M.K. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.910.

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Holding HOLDING FINANCIERE M.K. S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 57.910

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 232 du 12 mai 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 102 du 19 février 1999.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents (12.500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de douze millions cinq cent mille francs français (FRF 12.500.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (€ 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à UN MILLION NEUF CENT SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.906.250,-), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (152,50) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 24 mars 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 659 du 14 septembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation.
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140503/67.

(090170465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Alkmene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.542.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 09 octobre 2009*

L'Associé unique de ALKMENE S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction de gérant et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant, avec effet au 09 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

David Saigne

Gérant

Référence de publication: 2009140312/15.

(090169544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère CLARINS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140642/13.

(090169776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Beijer Ref Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée,  
(anc. PB Holdings Luxembourg).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.574.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140738/12.

(090170294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Consilium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140752/10.

(090170178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Speedrenting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140754/10.

(090170023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**AIMS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140755/10.

(090170025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Luxoil PJS GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6686 Mertert, 61, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 90.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140757/10.

(090170029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Peinture MECK-PALA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4846 Rodange, 10, rue de la Piscine.  
R.C.S. Luxembourg B 142.101.

Im Jahre zwei tausend neun. Den achten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

- 1.- Herr Markus ECKSTEIN, Malermeister, wohnhaft in D-66539 Neunkirchen, Litzelholz 10a.
- 2.- Herr Patrick LAMBERT, Malermeister, wohnhaft in D-66583 Elversberg, Alexanderstrasse 10.

Welche Kompargenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Peinture MECK-PALA S.à r.l. sind, mit Sitz in L-4846 Rodange, 10, rue de la Piscine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.101 (NIN 2008 2440 853).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2585 vom 22. Oktober 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche zugeteilt sind wie folgt:

1.- Herr Markus ECKSTEIN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Patrick LAMBERT, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Kompargenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragung*

Herr Patrick LAMBERT überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechters, fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Markus ECKSTEIN, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von einem Euro (€ 1,-).

Herr Markus ECKSTEIN ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Patrick LAMBERT erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Markus ECKSTEIN den ihm zustehenden Betrag von einem Euro (€ 1,-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Markus ECKSTEIN und Herr Patrick LAMBERT, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Peinture MECK-PALA S.à r.l., erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

*Erklärung*

Herr Patrick Lambert erklärt sich bereit die Hälfte der Gesellschaftsschulden bis zu dem heutigen Tage zu übernehmen, sowie dieselben durch das Steuerbüro KL Consult S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682, festgestellt werden.

\*\*\*\*\*

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Markus ECKSTEIN, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Markus ECKSTEIN, Malermeister, wohnhaft in D-66539 Neunkirchen, Litzelholz 10a.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Patrick LAMBERT als Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Herr Markus ECKSTEIN ist nunmehr alleiniger Geschäftsführer, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. ECKSTEIN, P. LAMBERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 03. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009141291/61.

(090171127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

**Zouga (2) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZOUGA (2) S.A.  
Signatures / Signature  
*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2009140916/12.

(090170223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Pärdspensioun S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.796.

---

Les comptes au 31.12.2006 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2009140904/14.

(090170428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Daniel Reinert Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 63.798.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140753/10.

(090170022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 12.188.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140756/10.

(090170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

---

**Worldwide International Trade, Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 99.434.

---

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009140126/13.

(090169603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---